

Les minorités visibles les plus exposées aux discriminations



Holden grows up / www.flickr.com

L'enquête TeO

L'enquête « Trajectoires et origines » (TeO) vise à analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes selon leurs origines. Elle explore, notamment, l'importance et l'impact des expériences de discrimination sur leurs parcours. Cette enquête a été menée par l'Insee et l'Ined entre septembre 2008 et février 2009 auprès de 22 000 personnes de 18-59 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine. 7 200 personnes ont été enquêtées en Île-de-France. L'IAU îdF consacre une série d'articles spécifiques à des éclairages sur l'Île-de-France. <http://teo.site.ined.fr>

En 2008, 18 % des Franciliens âgés de 18 à 50 ans déclarent avoir subi une discrimination et trois sur dix avoir été victimes de racisme. Les plus exposés sont les « minorités visibles », le plus souvent en raison de leur origine ou leur couleur de peau. Les domaines de vie sont diversement concernés.

L'enquête « Trajectoires et origines » (TeO) permet, pour la première fois, de mesurer et d'analyser les phénomènes discriminatoires rencontrés par une partie des Franciliens. Elle appréhende non seulement le cadre où interviennent ces discriminations – école, travail, logement, loisirs, services publics, etc. –, mais aussi les motifs perçus par ceux qui s'en déclarent victimes, parmi lesquels l'âge, le sexe, l'état de santé, l'origine ou

encore la couleur de peau. Qui sont les personnes qui déclarent avoir subi des discriminations ? Pour quelles raisons pensent-elles avoir été discriminées ? À quelle occasion est-ce arrivé ? Ce sont quelques-uns des aspects qui sont abordés dans cette première note de cadrage sur les discriminations en Île-de-France.

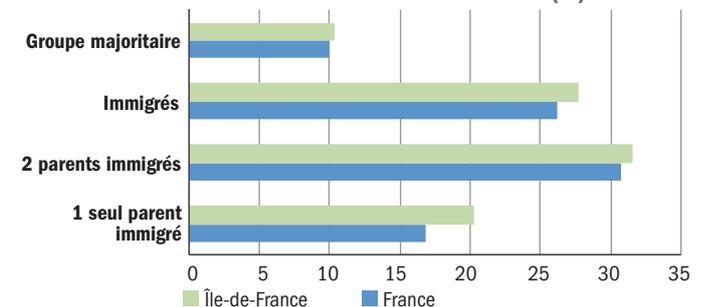
Plus du quart des immigrés et de leurs descendants déclare une discrimination

En 2008, 18 % des Franciliens

âgés de 18 à 50 ans déclarent avoir vécu des discriminations au cours des cinq dernières années (souvent ou parfois), tous motifs confondus. Les immigrés, leurs fils ou leurs filles rapportent près de trois fois plus souvent cette expérience que la population majoritaire (respectivement 28 %, 27 % et 10 %). Avoir deux parents immigrés, plutôt qu'un, accroît

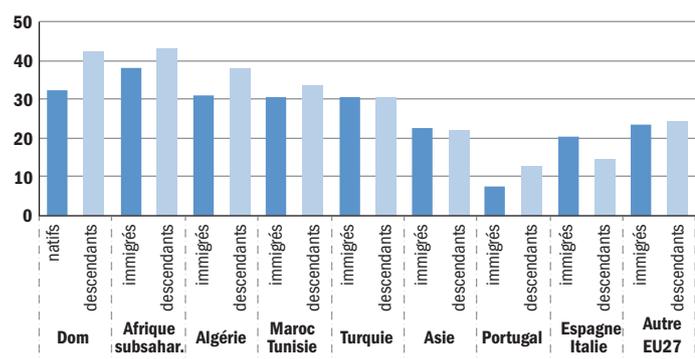
cette probabilité de moitié (32 % contre 20 %). L'écart peut tenir au métissage et à sa suite à un patronyme qui ne révèle plus ses origines étrangères. Il rend surtout compte de la plus grande fréquence des mariages mixtes parmi les populations les moins discriminées, celles qui sont originaires de l'Europe (hors Portugal).

Personnes déclarant avoir subi des discriminations (%)



Source : Ined, Insee, enquête TeO.

Déclarations de discrimination selon l'origine en Île-de-France (%)



Source : Ined, Insee, enquête TeO.

L'autodéclaration d'une discrimination est avant tout une question de minorités visibles. Plus de 40 % des descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne ou de natifs des Dom en font état. C'est le cas du tiers des fils ou filles d'immigrés du Maghreb et de trois immigrés ou descendants d'immigrés turcs sur dix. Cette fréquence est moindre pour les personnes originaires d'Asie (un peu plus de 20 %) ou de l'Europe.

Les descendants rapportent plus souvent une discrimination que les immigrés eux-mêmes. C'est particulièrement net chez les personnes originaires d'Afrique, mais aussi des Dom. Comme le rapporte l'équipe TeO, « nés et socialisés en France, ils ont sans doute plus souvent tendance à interpréter en termes de discriminations des traitements défavorables, auxquels les immigrés se montrent plus résignés du fait de leur statut et de leur histoire ». Ces constats valent pour l'ensemble de la France. La fréquence des déclarations de discrimination est certes plus élevée dans la région (+ 4 points), mais cette différence tient essentiellement à une surreprésentation, en Île-de-France, des populations les plus discriminées et par la moindre importance des mariages mixtes. On ne peut donc parler d'effet propre à l'Île-de-France et au cadre métropolitain qui jouerait uniformément pour tous⁽¹⁾.

L'origine en première ligne

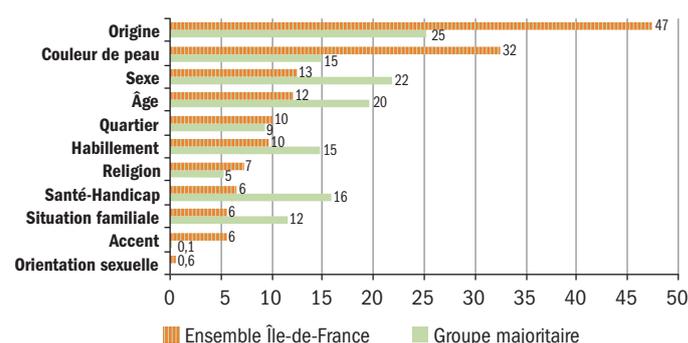
L'analyse « toutes choses égales par ailleurs », réalisée sur l'Île-de-France, permet de démêler l'in-

fluence des différentes caractéristiques des personnes interrogées comme le sexe, l'âge, le niveau d'études, la catégorie socioprofessionnelle, le statut, l'origine et le lieu de résidence⁽²⁾. Elle confirme la très forte prédominance de l'origine dans l'autodéclaration d'une discrimination. Les immigrés de l'Afrique subsaharienne ont un risque six fois plus élevé que le groupe majoritaire de déclarer une discrimination. Le risque des descendants n'apparaît pas significativement plus élevé que celui des immigrés de mêmes origines, sauf pour les personnes originaires des Dom ou de l'Algérie.

L'impact de l'origine est quelque peu différencié entre la région et la province⁽³⁾. En Île-de-France, les descendants de deux parents immigrés n'ont pas un risque beaucoup plus grand de déclarer une discrimination que les descendants de couples mixtes, sauf les enfants de natifs des Dom. La discrimination est donc liée avant tout à l'origine différente, qu'elle soit transmise par un ou deux parents.

Les autres caractéristiques individuelles sont moins discriminantes. Les femmes moins exposées que les hommes (- 34 %) et cette sous-exposition est plus forte que pour l'ensemble de la France (- 25 %). Ce sont, en fait, les hommes vivant dans la région qui encourent un plus grand risque de traitement injuste que les hommes vivant en province. Au-delà des discriminations sexistes que peuvent subir les femmes dans le monde du travail, il apparaît que dans

Motifs déclarés de discrimination (%)



Source : Ined, Insee, enquête TeO.

d'autres domaines (interactions avec la police, sorties en discothèque, stades, etc.), les hommes sont plus exposés que les femmes.

L'âge joue en défaveur des plus jeunes. Les jeunes de moins de 35 ans, souvent en phase d'insertion sur le marché du travail et davantage confrontés aux difficultés de trouver un logement, se déclarent plus discriminés que leurs aînés. C'est aussi le cas des plus diplômés. Plus conscients des discriminations, ils se heurtent aussi davantage aux préjugés et au « plafond de verre » dans leur ascension professionnelle. Il n'y a pas de différence selon la catégorie professionnelle, mais le chômage, et l'insécurité qu'il engendre, exacerbe le sentiment d'être discriminé (+ 68 % pour les chômeurs). Enfin, il n'apparaît pas d'effet univoque de la résidence en Zus⁽⁴⁾.

Principaux motifs déclarés : l'origine et la couleur de peau

Les deux principaux motifs de discrimination déclarés sont l'origine ou la nationalité (47 %) et la couleur de peau (32 %). En raison du plus grand cosmopolitisme de la région, ces raisons sont beaucoup plus souvent citées qu'en France (respectivement 37 % et 20 %). L'origine est surtout citée par les immigrés (64 %) et leurs descendants (60 %) et parmi eux par 70 % à 80 % des immigrés et descendants d'immigrés du Maghreb et de Turquie. La couleur de peau est mise en avant par les « minorités visibles » : 82 % des natifs des

Dom et de leurs descendants, et autant des personnes originaires de l'Afrique subsaharienne (immigrés et descendants) ; 45 % des descendants d'immigrés asiatiques y font aussi référence. Le sexe est davantage cité par le groupe majoritaire (22 %), mais aussi par les descendants d'immigrés venus d'Europe (31 %). L'âge a plus d'importance pour le groupe majoritaire (20 %) et les descendants d'immigrés, d'Asie notamment. La réputation du quartier est un motif souvent déclaré par les enfants de deux immigrés (19 %). La religion est plus citée

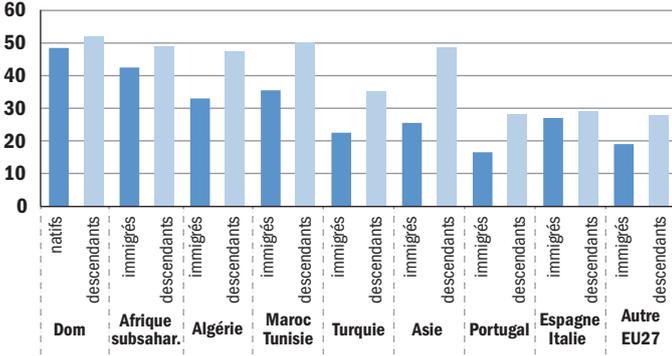
(1) L'introduction de la variable « Île-de-France » dans l'analyse logit – « toutes choses égales par ailleurs » – portant sur la probabilité de déclarer une discrimination menée sur la France n'est pas significative.

(2) Pour le détail des analyses logit faites sur l'Île-de-France, voir www.iau-idf.fr

(3) Ce constat est tiré d'une analyse logit faite sur la France où la variable origine a été croisée avec le lieu de résidence (ex : immigré originaire d'Algérie vivant en province et immigré originaire d'Algérie vivant en Île-de-France), avec pour référence le groupe majoritaire de province. Certaines minorités se déclarent plus discriminées en Île-de-France : les personnes originaires des Dom (natifs et descendants) et les descendants d'immigrés africains subsahariens. C'est l'inverse pour les personnes originaires de Tunisie, du Maroc ou de Turquie.

(4) La variable Zus n'est pas significative dans le modèle France entière. Elle l'est légèrement dans le cas de l'Île-de-France – avec un effet faiblement favorable, opposé au sens attendu – mais ce résultat doit être pris avec précaution tant les effets paraissent différenciés selon les populations. Les personnes du groupe majoritaire se déclarent plus souvent discriminées quand elles vivent en Zus (24 %) qu'hors Zus (10 %). C'est aussi le cas globalement des descendants d'immigrés avec, toutefois, des nuances : il ne semble pas y avoir de différence pour ceux qui viennent d'Afrique subsaharienne, d'Algérie ou d'Asie. En revanche, les personnes originaires des Dom et les immigrés se déclarent plus souvent discriminés hors des Zus.

L'expérience du racisme selon l'origine (%)



Source : Ined, Insee, enquête TeO.

par les descendants d'immigrés (15 %), surtout ceux originaires de Turquie ou d'Algérie, que par les immigrés. Ces derniers font davantage référence à l'accent (12 %). Les autres motifs, comme l'état de santé ou la situation familiale, concernent essentiellement la population majoritaire, et l'habillement, plutôt les descendants et le groupe majoritaire.

Peu de recours engagés

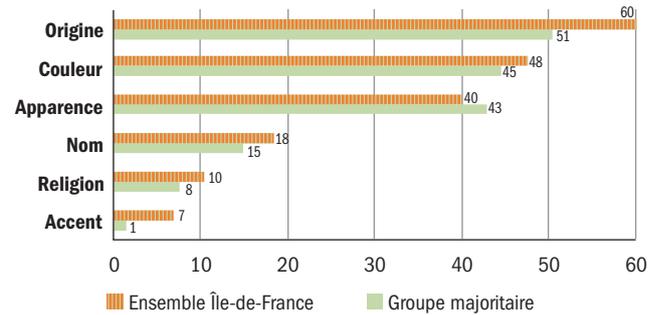
Comme au niveau national, on observe un grand décalage entre la perception des discriminations et les recours engagés, que ce soit auprès d'un commissariat, d'une association, d'un syndicat ou de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Seules 13 % des personnes ayant déclaré avoir subi une discrimination ont porté plainte. Les personnes du groupe majoritaire engagent beaucoup plus souvent des démarches (25 % en Île-de-France, contre 17 % en France) que les minorités (7 %), qui sont pourtant en

première ligne. Les descendants, nés en France, ne font pas plus de recours que les immigrés ou les natifs des Dom. Intériorisation des mauvais traitements, moindre connaissance des droits, réticence à engager des démarches administratives, moindre syndicalisation, hésitation à recourir à la police... les raisons de cette « réserve » restent à explorer.

Trois Franciliens sur dix ont fait l'expérience du racisme

Au-delà de traitements inégaux et discriminatoires, l'enquête TeO fait état de l'expérience directe du racisme⁽⁵⁾. Trois Franciliens âgés de 18 à 50 ans sur dix déclarent avoir été victimes de racisme au cours de leur vie. C'est nettement plus que la fréquence des discriminations rapportées (18 %) au cours des cinq dernières années. Ces populations ne se chevauchent que partiellement : 12 % des Franciliens font état de racisme et de discrimination, 18 % font seule-

Motifs de racisme (%)



Source : Ined, Insee, enquête TeO.

ment état de racisme et 6 %, seulement de traitements défavorables. Au final, plus du tiers des Franciliens (36 %) rapportent l'un ou l'autre.

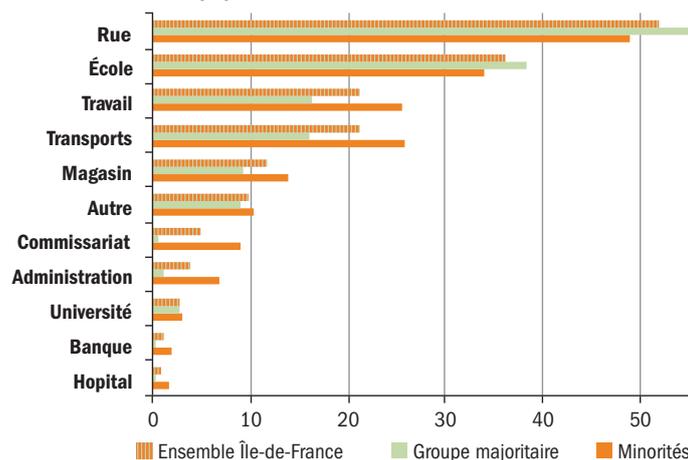
Les premières victimes sont là aussi les « minorités visibles » et davantage les descendants d'immigrés que les immigrés eux-mêmes. Nés en France, ils sont plus sensibles à l'égalité de traitement. La moitié des descendants de « Domiens », d'immigrés de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de l'Asie déclare avoir été victime du racisme, deux fois plus que le groupe majoritaire (26 %). Ce sont aussi les moins nombreux à ne pas se sentir exposés, autour de un sur six seulement.

Neuf originaires des Dom et de l'Afrique subsaharienne sur dix attribuent le racisme à la couleur de peau. L'origine est citée dans huit à neuf cas sur dix par les personnes originaires du Maghreb, de la Turquie, de l'Asie ou du Portugal. La religion est mentionnée par plus du quart des personnes originaires du Maghreb-immigrés et descendants- et des immigrés turcs.

La déclaration d'actes ou de propos racistes renvoie, comme pour les discriminations, à différents facteurs. En Île-de-France, les femmes sont moins exposées que les hommes (- 30 %), et les chômeurs paraissent plus exposés que ceux qui ont un emploi (+ 22 %). L'âge, le niveau de diplôme ou la catégorie sociale n'ont pas d'effet différencié. Le fait de vivre ou non en Zus n'a pas d'impact. Le facteur le plus discriminant reste bien l'origine.

Les descendants d'immigrés de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb, de l'Asie et des natifs des Dom encourent le plus le risque de déclarer un acte raciste : il est multiplié par trois par rapport au groupe majoritaire francilien. Les écarts entre les minorités et le groupe majoritaire sont moindres qu'en matière de discrimination. La comparaison avec le reste de la France permet d'étayer ce point⁽⁶⁾. Le risque de déclarer un acte raciste est supérieur de 60 % à celui de province pour le groupe majoritaire. L'Île-de-France est une terre d'immigration ancienne, les petits enfants d'immigrés y sont probablement plus nombreux qu'ailleurs, comme sans doute les rapatriés, qui figurent dans le groupe majoritaire. La moitié des personnes concernées du groupe majoritaire avance l'origine et 45 % la couleur de peau comme motif de racisme en Île-de-France. On observe, en revanche, que les immigrés et leurs descendants, et tout particulièrement ceux qui viennent de l'Afrique subsaharienne, ont une moindre propension à déclarer un acte raciste qu'en province.

Lieux du racisme (%)



Source : Ined, Insee, enquête TeO.

(5) Elle demande aux enquêtés si, au cours de leur vie, ils ont été « la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes ouvertement racistes en France », ou s'ils pensent qu'ils pourraient en être victimes, si cela ne leur est jamais arrivé.

(6) L'analyse logit a été faite sur la France métropolitaine. Résider en Île-de-France n'a pas d'effet global. Pour essayer de distinguer des effets différenciés selon l'origine, les groupes ont été distingués selon leur origine et leur lieu de résidence (province, Île-de-France). Le groupe majoritaire vivant en province a été pris comme référence.



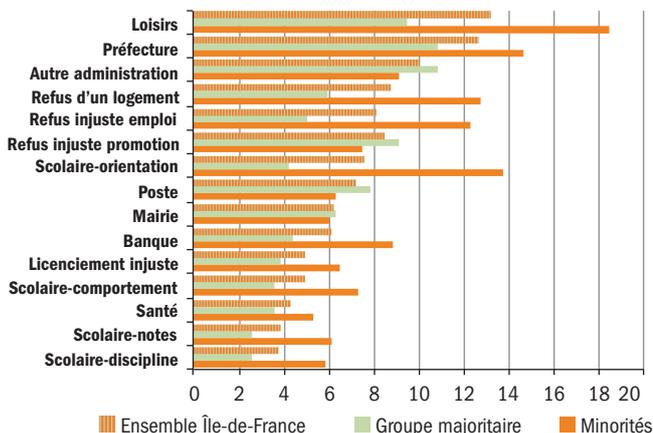
Les femmes sont moins exposées que les hommes aux discriminations raciales.

Les lieux du racisme et de la discrimination

En Île-de-France, c'est dans la rue, à l'école, au travail ou dans les transports que se manifeste le plus souvent le racisme. La rue est citée par la moitié des enquêtés concernés, l'école par plus du tiers, le travail et les transports par un sur cinq. Les immigrés et les natifs des Dom déclarent plus souvent le travail ou l'administration que les descendants. En revanche près de la moitié des descendants mentionnent l'école. Le commissariat ou la banque sont rarement cités par le groupe majoritaire, mais un descendant d'immigré ou de natif des Dom sur dix cite le commissariat, et un immigré sur dix, une administration. C'est dans le cadre de leurs loisirs ou à la préfecture que les personnes déclarent le plus avoir subi des mauvais traitements au cours des cinq dernières années⁽⁷⁾. Près du quart des descendants d'immigrés ou de natifs des Dom ayant fréquenté un lieu de loisir (discothèque, bar, restaurant, hôtel) rapporte que l'entrée de ces lieux leur a été refu-

sée. Deux immigrés sur dix disent qu'ils ont été mal traités en allant à la préfecture. L'accès au logement ou à l'emploi est aussi nettement plus difficile pour les minorités. Un immigré sur six en quête d'un logement valable un logement, à la location ou à la vente, un refus évoqué par le quart des immigrés algériens. C'est l'ensemble des originaires de l'Afrique et des Dom qui citent le plus souvent un refus injuste d'emploi (un sur six). Le licenciement paraît deux fois plus souvent injustifié aux yeux des minorités. En revanche le refus injuste d'une promotion n'est pas davantage cité par les minorités que par le groupe majoritaire. Les minorités se plaignent aussi davantage des banques. En matière scolaire, elles déclarent trois fois plus souvent avoir subi de moins bons traitements que les autres au moment des orientations, surtout celles qui ont des origines africaines (une sur cinq pour une moyenne de une sur vingt-cinq dans le groupe majoritaire). Les personnes ori-

Lieux des discriminations



Note de lecture : 14 % des minorités disent avoir été moins bien traitées au cours des orientations dans leur scolarité, c'est le cas de 4 % du groupe majoritaire et en moyenne de 8 % des Franciliens de 18-50 ans.
Source : Ined, Insee, enquête TeO.

Définitions

Immigré : personne vivant en France née étrangère à l'étranger. 38 % des immigrés franciliens ont acquis la nationalité française.

Un descendant (direct) d'immigré à l'enquête est une personne née en France métropolitaine d'au moins un parent né étranger à l'étranger.

L'origine des descendants d'immigré est qualifiée en fonction du pays de naissance du seul parent immigré, ou du pays de naissance du père quand les deux parents sont immigrés.

Minorités : appellation générique regroupant les immigrés et leurs descendants (près de 39 % des Franciliens de 18-50 ans) et les natifs des départements d'Outre-Mer (Dom) et leurs descendants (moins de 5 %).

Population majoritaire : ensemble des Français qui ne sont ni immigrés, ni nés dans les Dom, ni descendants d'immigrés ou de personnes venues des Dom. Ce groupe comprend les Français nés à l'étranger et leurs enfants, ce qui inclut les rapatriés et leurs enfants nés en France métropolitaine. Il inclut aussi les petits-enfants d'immigrés. Il regroupe 57 % des Franciliens de 18-50 ans.

ginaires de l'Afrique font aussi état plus fréquemment d'avoir été moins bien traitées dans la notation, la façon dont on s'est adressé à elles, ou dans les sanctions subies. Les minorités rapportent aussi avoir été moins bien traitées par leur médecin ou le personnel médical une fois sur vingt, plus souvent que pour le groupe majoritaire.

En comparaison avec l'ensemble de la France, les loisirs sont un peu moins cités, mais les mauvais traitements en préfecture le sont nettement plus fréquemment (12,7 % contre 8,1 %), de même que le refus d'un logement (8,8 % contre 6,8 %) ou le refus d'une promotion (8,4 % contre 6,2 %).

Mariette Sagot ■

Pour en savoir plus

- BORREL C. et LHOMMEAU B., « Être né en France d'un parent immigré », *Insee première*, n° 1287, mars 2010.
- BEAUCHEMIN C., HAMEL C., LESNE M., SIMON P. et l'équipe de l'enquête TeO, « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et Sociétés*, avril 2010, n° 466.
- « Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France », *Documents de travail*, n° 168, Ined, Insee, octobre 2010.
- SAGOT M., « Les descendants d'immigrés vivant en Île-de-France », *Note rapide*, n° 531, IAU îdF, janvier 2011.
- DE BERNY C., GUIGOU B., LEROI P., MANDON O., SAGOT M., *Les jeunes issus de l'immigration politiques et bonnes pratiques en matière de formation et d'insertion*, IAU îdF, février 2010.
- HÉRAN F., *Inégalités et discriminations pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, Comedd, février 2010.

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Olivier

Diffusion par abonnement
80 € par an (≈ 40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144



(7) Les questions sur la scolarité portent sur l'ensemble de la scolarité faite en France après le primaire.